

L'an deux mille vingt-trois, le sept-décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 10h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 7	15
Total des voix : 17		
Date de convocation		
24/11/2023		

Délibération
n°23_12_B9_02

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

6 Porteurs d'1 voix : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Jacques ESPITALIER** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Arlette RUIZ** ; **Antoine FAURE** (Aups) à **Romaine COLIN**

1 Porteur de 3 voix : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à **Bernard CLAP**

;

Opération Ecogardes – Garde forestière régionale – Année 2024
(accueil, sensibilisation, observation, sécurisation des sites et surveillance incendie)

L'opération écogardes – garde forestière régionale 2024 s'inscrit dans la continuité de celle de 2023. Les missions et les effectifs évoluent au fil de l'année en s'adaptant à la répartition des partenariats financiers soutiens de l'opération.

L'opération bénéficie d'un coordinateur à l'année et de 2 chefs de secteur sur 5 et 6 mois. Les postes étant à l'année alternent pour l'un : sur des missions de technicien randonnée et pour l'autre sur des missions en relation avec le pastoralisme (poursuite du programme CAMPAS. Cet effectif « socle de l'opération à l'année » sera complété durant l'été par un chef de secteur saisonnier sur 6 mois et des écogardes saisonnier sur 2,25 et 3 mois. Les opérations de terrain démarrent dès le mois d'avril coordonnées par les chefs de secteur et le coordinateur. Ces premières opérations s'inscrivent dans le cadre du partenariat avec EDF. L'activité des chefs de secteur se poursuit également sur les mois de septembre et octobre.

L'opération Garde Forestière Régionale est lancée dès le mois de juin par l'arrivée de 4 écogardes-GRF et s'intensifie à la fin juin avec la prise de poste de l'ensemble des effectifs d'agents saisonniers qui patrouillent en juillet et août. Les gardes forestiers régionaux sont essentiellement financés par la Région SUD. Le département des Alpes de Haute Provence intervient dans le financement d'un agent saisonnier en relation avec les patrouilles menées sur les sentiers du sentier Blanc Martel et du garde canal à Quinson.

Depuis 2021, entraînée par les situations de saturation de sites, il est à noter la solidarité volontaire des communes qui prennent part financièrement au soutien de l'opération en augmentant les moyens d'actions sur les sites fréquentés. Le budget prévisionnel 2024 intègrera cette contribution volontaire des communes (total de 12 000 €). Chaque commune participante bénéficie de patrouilles spécifiques et de rapports réguliers.

Comme les années précédentes les missions de patrouille de police de l'environnement sur les sites du Conservatoire du littoral seront financées par les communes concernées Moustiers (site de Courchon) et Bauduen (site de Sulagran). En 2024, des missions comparables seront également mises en place sur la Commune d'Aiguines (sites des Cavaliers...) à la demande du Conservatoire.

En complément, il est proposé d'accompagner les journées de nettoyage citoyen en relation avec les associations locales. Cet accompagnement sera assuré par un agent en service civique pour une durée de 4 mois. La mission intégrée en partie au budget 2023 a débuté au 1^{er} octobre 2023 (seuls 4 mois seront pris en compte dans le budget de l'action écogardes 2024).

Postes de dépenses	Nombre de Mois	Nombre d'agents	Coût total
Coordinateur général des écogardes - GRF - mission EDF	12	1	44 460
Chef de secteur Ouest écogarde - GRF - mission EDF	6	1	20 634
Chef de secteur Centre Ecogarde - GRF - mission EDF	6	1	19 362
Chef secteur Est Ecogardes - GRF - mission EDF	5	1	16 240
9 GRF gardes forestiers régionaux x 2,25 mois	2,25	9	57 713
4 GRF gardes forestiers régionaux 3 mois	3	4	38 208
1 agent prévention risque eau EDF 2,25 mois été en plus à l'est	2,25	1	6 413
1 Ecogarde CD04 2,25 mois	2,25	1	6 413
1 service civique "coordination des nettoyages des sites citoyens"	4	1	600
Visite médicale pour 20 agents	1	20	1 300
TOTAL Animation Ingénierie			211 342
Frais de déplacement et location de véhicules			
Location de 9 mois de véhicules et frais de déplacement des agents + essence et assurance bateau			9 400 €
Matériels			
Petits matériels + 1 VTT électrique + EPI et uniformes			8 000 €
		COUT TOTAL	228 742 €

Plan de financement

Dispositif Ecogardes à l'année 2024 (GRF été 2024 + mission sensibilisation sécurité EDF + hors saison)	
COUT TOTAL TTC	228 742 €
Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur	125 350 €
Conseil départemental des Alpes de Haute Provence	12 000 €
Participation des communes	12 000 €
Mission de surveillance des sites du Conservatoire du littoral - <i>Participation communes d'Aiguines, Bauduen et Moustiers Ste Marie</i>	9 000 €
Autofinancement	70 392 €
<i>dont EDF (partenariat dispositif estival GRF)</i>	<i>10 000 €</i>
<i>dont EDF - mission supplémentaire sensibilisation</i>	<i>36 016 €</i>
<i>dont Parc naturel régional du Verdon</i>	<i>24 376 €</i>

Plan de financement opération GRF Saison estivale 2024	
COUT TOTAL TTC	156 688 €
Conseil régional (80%)	125 350 €
Autofinancement 20%	31 338 €
<i>dont EDF partenariat</i>	<i>10 000 €</i>
<i>dont Parc</i>	<i>21 338 €</i>

Entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident

- d'approuver l'opération ainsi présentée,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire**Après transmission en Préfecture*

Le
et publication le

Pour extrait conforme

*Le Président
Bernard CLAP*